



COMMUNIQUE DE PRESSE

Zurich, le 17 septembre 2025

Nouveau crédit d'engagement pour les cautionnements dans le domaine de la promotion du logement

Un instrument de promotion éprouvé, qui doit être renforcé

Dès 2027, un nouveau crédit d'engagement sera nécessaire pour les cautionnements dans le domaine de la promotion du logement. Les cautionnements de la Confédération permettent aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique de bénéficier de financements avantageux. Un arrêté de planification du Parlement menace toutefois d'affaiblir cet instrument important permettant de créer davantage de logements abordables. Les deux associations faîtières, soit coopératives d'habitation Suisse et LOGEMENT SUISSE, exigent un crédit d'engagement suffisamment doté pour pouvoir poursuivre pleinement ses activités de promotion.

Les cautionnements de la Confédération sont un moyen éprouvé pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique d'obtenir des financements avantageux. Le crédit-cadre actuel arrive à échéance en 2027. Le renforcement de cet instrument est l'une des mesures centrales inscrites dans le [Plan d'action pénurie de logements](#) du Conseil fédéral pour pouvoir réaliser davantage de logements abordables.

Arrêté de planification en contradiction avec le plan d'action contre la pénurie de logements

Un arrêté de planification datant de 2021 prévoit que le nouveau crédit d'engagement doit être calculé de telle sorte que le volume des cautionnements n'augmente pas plus rapidement que le nombre de ménages. Selon les calculs du Conseil fédéral, cette limitation aurait pour conséquence de rendre plus difficile l'accès aux aides pour les nouveaux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Au lieu de 60 pour cent en moyenne jusqu'à présent, seule la moitié du crédit serait désormais disponible pour de nouveaux financements (prise de position du Conseil fédéral concernant l'[Interpellation Flach \(25.3523\)](#)). Pour coopératives d'habitation Suisse et LOGEMENT SUISSE, cette restriction contrevient clairement aux objectifs du plan d'action contre la pénurie de logements. De plus, au vu de la demande croissante de financements, ceci donne vraiment un mauvais signal, et ce précisément en période de pénurie de logements.

La pénurie de logements exige le développement des activités de promotion

Les deux organisations faîtières invitent instamment le Conseil fédéral et le Parlement à ne pas tenir compte de l'arrêté de planification. Cette décision a été prise il y a plus de quatre ans sur la base d'autres conditions-cadres – depuis lors, la situation sur le marché du logement s'est fortement détériorée. En lieu et place, il faut clairement renforcer cet instrument en le dotant d'un crédit d'engagement suffisant. Ceci afin que la Confédération puisse réellement remplir son mandat constitutionnel, qui est de promouvoir la construction de logements à loyer ou à prix modérés. Ce n'est que de cette façon que les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent continuer à contribuer à la création de logements abordables en dépit de la politique de crédit restrictive des banques ainsi que de l'augmentation des coûts de construction et de financement.



wohnbaugenossenschaften schweiz
verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse
fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera
federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

**LOGEMENT
SUISSE**

Fédération des Coopératives de Construction
Verband der Baugenossenschaften

Les cautionnements sont un instrument de promotion efficace

La Confédération soutient les activités de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL) en accordant des cautionnements. Grâce à la caution de la Confédération, la CCL obtient sur le marché des capitaux des conditions avantageuses pour ses emprunts. Elle accorde ainsi aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique des crédits hypothécaires à long terme à taux fixe et bas afin de réaliser des logements abordables. Aucun coût n'en résulte pour la Confédération, car les fonds ne sont dépensés que lorsqu'un cautionnement doit être honoré. Cela n'a jamais été le cas depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le logement en 2003.

Coopératives d'habitation Suisse est l'organisation faitière de 1'300 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 175'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. www.wbg-schweiz.ch, info@wbg-schweiz.ch

Contacts presse

Eva Herzog, présidente coopératives d'habitation Suisse: 079 790 34 79, eva.herzog@parl.ch

Urs Hauser, directeur coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 64, urs.hauser@wbg-schweiz.ch

Service de presse coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 66, rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch

LOGEMENT SUISSE s'engage pour une promotion durable de la construction de logements abordables, dans l'esprit d'une entraide basée sur la responsabilité personnelle. En sus de l'activité de conseil et de défense des intérêts de ses maîtres d'ouvrage d'utilité publique affiliés, LOGEMENT SUISSE apporte également son soutien aux communes, coopératives et fondations dans le développement de logements abordables pour toutes les générations ainsi que pour la constitution de maîtres d'ouvrages d'utilité publique. www.wohnen-schweiz.ch

Contacts presse

Daniel Burri, président LOGEMENT SUISSE: 041 310 00 50, daniel.burri@lu.ch

Adrian Achermann, directeur LOGEMENT SUISSE: 041 310 00 50, adrian.achermann@wohnen-schweiz.ch

Coordination des médias LOGEMENT SUISSE: 041 310 00 50, reto.martinelli@wohnen-schweiz.ch